



Compte rendu de la réunion d'échange autour de la programmation
agricole des MOA
Le 21 janvier 2021

Présents :

Thierry Restif	Président du Syndicat du Semnon
Eric Cottrel	Vice-Président du Syndicat du Semnon
Vincent Minier	Vice-Président du Syndicat du Semnon
Patrick Henry	Trésorier du Syndicat du Semnon
Cindy Gautier	Bretagne Porte de Loire Communauté
Gabriel Beduneau	EPTB Vilaine
Yvan Hurvois	AELB
Anne-Laure Duhaut	Fd Cuma Ille Armor
Bruno Perroteau	Terrena
Philippe Bernard	CRAB
Enora Guilloso	CRAB
Béatrice Deroche	Chambre d'Agriculture 44
Laura Toulet	Agrobio 35
Samuel Maignan	Deshyouest
Christophe Grandière	Deshyouest
Paul Rouaud	Adage
Anicet Capèle	Ceta 35
Goulven Oillic	Initiative Bio Bretagne
Valentin Germain	Eilyps
Sophie Duchange	Syndicat du Semnon
Marion Pellen	Syndicat du Semnon
Alice Chatel	Syndicat du Semnon

Ordre du jour, programmation (cf. diapo 2)

- Contexte et rappel de la stratégie validée pour le contrat 2021-2023
- Les actions portées en MOA
- Les indicateurs d'évaluation des actions
- Le fonctionnement en MOA
- Points d'attention et suite

Contexte et rappel de la stratégie validée pour le contrat 2021-2023 (cf. diapos 3 à 9)

Vincent Minier demande des précisions sur la déconnexion de fossés au cours d'eau.

Alice Chatel explique qu'il arrive fréquemment que les fossés se jettent directement dans le cours d'eau, en remontant ces fossés pour caractériser le chemin de l'eau, il est possible de se rendre compte de la surface drainée par ces fossés. Dans le cadre de projets globaux, l'idée est de pouvoir déconnecter les fossés dans une / des zones tampons afin d'éviter leur connexion directe au cours d'eau facilitant les transferts (produits phytosanitaires, érosion, ...).

Christophe Grandière évoque la sanctuarisation des zones tampons, il conviendrait d'utiliser les bandes enherbées déjà existantes. Est-il possible d'utiliser les bandes enherbées comme zones tampons ? Est-il possible d'implanter différentes espèces sur ces bandes enherbées (ex : miscanthus, ou Taillis Très Courte Rotation) ? Ces zones ont tendance à dépérir et leurs capacités de filtration diminuent, cela pose la question de la valorisation de ces zones.

Alice Chatel explique que le fonctionnement en projets globaux comme présenté est une nouveauté et cela soulève des questions auxquelles il n'y a pas toutes les réponses, cela est à travailler.

Christophe Grandière fait part de l'existence de travaux de l'INRAE et d'autres organismes sur ces questions.

En ce qui concerne le passage en Contrat Unique Unité Est Vilaine, Yvan Hurvois précise que cela n'impactera pas les MOA car ils sont bénéficiaires d'une aide. La transition se fera naturellement, il y aura toujours des décisions d'aides qui seront basculées. Par exemple pour Deshyouest qui a actuellement une demande pour la Seiche et bientôt une pour le Semnon, il y aura ensuite une seule demande d'aide.

Patrick Henry revient sur les zones tampons, serait-il possible d'imaginer ces zones en bassins de rétention pour la déconnexion de drains ou fossés qui pourraient servir pour l'irrigation ?

Alice Chatel précise que cette éventualité provoquerait une emprise foncière forte, cela n'est pas possible, déjà au regard de la réglementation, et ensuite cela aurait un impact fort sur l'hydrologie avec des assècs encore plus marqués.

Patrick Henry se questionne, s'il n'y a pas de zones de réserve créées, l'eau va remonter assez haut dans les parcelles en cas de déconnexions.

Alice Chatel précise que c'est pour cela qu'il faudra se poser la question de multiplier les zones tampons, et ne pas les imaginer seulement en bas de versant, mais plus en amont afin de ne pas impacter uniquement la parcelle aval.

Patrick Henry précise que les bas de parcelles sont déjà très abîmés notamment par les engins agricoles.

Gabriel Beduneau trouve le travail intéressant car intégrateur mais certaines choses vont relever davantage de l'expérimentation (déconnexions de drains).

Eric Cottrel pose la question de l'acceptation des agriculteurs.

Alice Chatel acquiesce, ce sont des projets complexes à faire accepter, le travail que nous menons vise à faire évoluer les mentalités et favoriser une prise de conscience sur le long terme, mais cela est ambitieux.

Yvan Hurvois prend l'exemple de Dinan Agglomération, ce sont plutôt des opportunités qui sont saisies par des agriculteurs, et cela plutôt sur des parcelles difficiles à exploiter. Il est intéressant d'avoir des situations vitrines. Ces actions font partie de l'arsenal que l'on peut mettre en œuvre.

Christophe Grandière conçoit travailler sur ces sujets par opportunité, mais vouloir vulgariser lui semble utopique. Sur des surfaces toujours en herbe, il y a des MAEC, mais autrement il faudra envisager des mesures financières élevées à très élevées.

Alice Chatel précise qu'en effet les MAEC sont un outil qui permet une compensation forte.

Patrick Henry remarque que la part en cultures blé / maïs est d'environ 55% donc si on veut améliorer la qualité de l'eau et concilier avec l'agriculture il va falloir trouver un équilibre entre les cultures, l'herbe et le cheptel à nourrir.

Les actions portées en MOA (cf. diapos 10 à 13)

Anicet Capèle a noté le questionnement sur l'action réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires proposée par le Ceta 35 et explique son contenu.

Alice Chatel explique que c'est plus le risque de financement croisés qui est à clarifier étant donné que le travail est réalisé au sein d'un groupe 30 000.

Christophe Grandière a noté la nécessité de faire de la maîtrise d'ouvrage associée et est surpris du fonctionnement du Syndicat quant à l'exclusivité de la CRAB sur Semnon Amont. Il y a d'autres opérateurs qui ont d'autres compétences (ex : Fd Cuma Ille Armor).

Alice Chatel précise qu'il y a 2 niveaux d'interventions pour le désherbage mécanique du maïs, l'accompagnement de l'agriculteur d'un côté et l'accompagnement des CUMA de l'autre et il est prévu que la Fd Cuma travaille bien à l'échelle du BV. Il y a une articulation à trouver quand plusieurs opérateurs se positionnent sur la même thématique.

Eric Cottrel demande ce qu'il en est par rapport à la formation des agriculteurs au niveau local.

Laura Toulet explique qu'en effet Agrobio 35 a bénéficié de subventions pour développer un programme de formation en e-learning pour répondre à la demande d'accompagnement en désherbage mécanique. La question était : de quelle manière transmettre ces compétences ? L'outil e-learning devrait être accessible d'ici le 15 février 2021. Il devrait contribuer au déploiement du désherbage mécanique sur le territoire grâce à la formation de plusieurs conseillers avec l'objectif d'avoir un maximum de structures en capacité d'accompagner les agriculteurs.

Anne Laure Duhaut explique que le rôle de la FD Cuma Ille Armor est bien de former des chauffeurs de CUMA en s'appuyant sur l'outil proposé par Agrobio 35 et de répondre aux demandes des CUMA pour renforcer l'offre de services sur le territoire (démonstrations de passages d'outils, ...).

Alice Chatel conclue en précisant qu'il s'agit bien de niveaux complémentaires d'interventions.

Philippe Bernard explique que le choix de sectorisation interroge le CRAB. Il convient que l'agriculteur puisse choisir son organisme d'accompagnement, et la sectorisation ne le permet pas. Il formule également une autre remarque sur les fiches actions sur le changement climatique et la résilience des systèmes (CAP2ER) qui n'ont pas été présentées.

Thierry Restif note qu'il est contradictoire d'un côté de défendre le choix pour les agriculteurs de leur structure accompagnatrice (désherbage mécanique), et de l'autre de demander une exclusivité CRAB

sur le Semnon Amont pour le dispositif transfert. L'objectif est d'articuler au mieux les actions des MOA pour clarifier qui fait quoi et où.

Alice Chatel complète, en effet cet arbitrage permet la lisibilité sur le terrain, et le désherbage mécanique est une action qui peut être une porte d'entrée intéressante pour ensuite parler des transferts. La CRAB va également maximiser ses connaissances de la masse d'eau Semnon Amont.

Concernant CAP2ER et la résilience des systèmes, cela recoupe fortement ce qui est inscrit dans le cadre des PCAET, il serait intéressant de revenir là-dessus lors de l'élaboration du contrat de la future Unité Est Vilaine.

Laura Toulet explique que sur d'autres territoires Agrobio 35 était plutôt défenseur de sectoriser géographiquement l'action de désherbage mécanique. Mais ce qui a été retenu a été de laisser le choix aux agriculteurs. Dans ce cas l'animation agricole proposée par le BV permet de proposer aux agriculteurs le choix de la MOA et finalement les agriculteurs n'ont pas forcément de préférences. La sectorisation peut facilement être mise en œuvre par l'animation agricole.

Bruno Perroteau explique que sur certains départements Terrena a des accords pour la partie accompagnement à la Bio, la coop passe 5 à 7 fois par an chez chaque agriculteur ce qui permet un accompagnement fort.

Alice Chatel précise que pour cette programmation il est trop tard. Le Syndicat ne pourra pas inscrire de nouvelles actions. Mais dans le cadre du contrat unique Unité Est Vilaine, cela pourra être revu.

Les indicateurs d'évaluation des actions (cf. diapos 14 à 16)

Pas de remarques sur les indicateurs.

Le fonctionnement en MOA vers davantage de transversalité (cf. diapos 17 à 22)

Enora Guillosoy demande des précisions sur la diapo 18 Pré-diagnostics / diagnostics, dans quels cas des pré-diagnostics sont requis et pourquoi ?

Alice Chatel explique que le pré-diagnostic est requis pour l'ensemble des diagnostics, sauf pour les diagnostics à la Bio qui sont réalisés en autonomie. Cela permet au Syndicat du Semnon de parler des enjeux du territoire, de présenter les différentes MOA et le fonctionnement. Ce pré-diagnostic permet également de répondre à des interrogations sur les cahiers des charges lors des programmations MAEC. Il s'agit d'argent public qui est mobilisé dans les actions menées, tous les agriculteurs ne souhaitent pas bénéficier d'un diagnostic à l'issue du pré-diagnostic.

Enora Guillosoy fait part d'une complexification avec ce fonctionnement, et un risque de ne pas pouvoir répondre à l'ensemble des demandes.

Alice Chatel explique que c'était déjà une crainte de fonctionnement dans le contrat passé, mais que finalement le Syndicat du Semnon n'a jamais rencontré de difficultés à assurer les pré-diagnostics d'agriculteurs intéressés. Si la demande est trop forte, des ajustements seront à trouver comme réaliser le diagnostic lors d'un RDV commun Syndicat du Semnon / MOA, ou exceptionnellement proposer à la MOA de réaliser le diagnostic et rencontrer l'agriculteur dans un 2^{ème} temps. Ce fonctionnement en pré-diagnostics est important pour le Syndicat du Semnon.

Christophe Grandière demande comment articuler concrètement le travail pour le désherbage mécanique, quelle surface engagée, quel budget alloué ?

Alice Chatel explique que chaque MOA a déposé un prévisionnel pour le suivi : 12 agriculteurs par an pour Agrobio 35 et 10 pour la CRAB. Il sera intéressant de convenir d'une réunion spécifique sur le désherbage mécanique avec les MOA intervenant sur cette action.

Philippe Bernard demande à quel moment les MOA devront faire leurs demandes de financements pour l'année 2021 du CT Semnon 2021-2023.

Sophie Duchange rappelle que le contrat sera déposé fin mars à l'Agence de l'Eau pour une instruction en juin, donc les demandes pourront être réalisées en juillet sans doute. Il y aura un dépôt des demandes d'aides sur la plateforme DS, et les demandes seront ensuite revues avec le Syndicat afin de vérifier que cela correspond bien à ce qui était inscrit dans le prévisionnel.

Philippe Bernard demande s'il y avait une prise en charge du passage d'outils pour le désherbage mécanique.

Alice Chatel précise que oui. Dans le précédent contrat il y avait une prise en charge de 25€/ha quel que soit le nombre de passage d'outils.

Christophe Grandière exprime son incompréhension de rester sur ces modalités, rien ne change au vu de la programmation du Syndicat du Semnon, il n'y aura donc pas d'argent supplémentaire.

Alice Chatel précise que ces chiffres sont ceux de la précédente programmation, et que la réunion à venir sur le sujet permettra de rediscuter de ces points.

Eric Cottrel demande ce qu'il en est pour 2021 au niveau du désherbage mécanique.

Alice Chatel précise que l'on va consommer le résiduel de l'année 2020.

Eric Cottrel remarque que sur le bassin versant il y a 2/3 de cultures et 1/3 d'herbe, et il note beaucoup d'actions autour de l'herbe et peu d'actions plus classiques à destination des agriculteurs qui ont des assolements plus conventionnels. Il faudrait voir ce qu'il y a dans la loi de finance avec le 0 glyphosate sur 2 ans.

Thierry Restif note que le programme proposé par les MOA présente des actions de fond avec des diagnostics sur les évolutions de pratiques et de systèmes à destination de l'ensemble des agriculteurs.

Les réunions à venir :

- ➔ 1 réunion sur le thème du désherbage mécanique à caler
- ➔ 8 février COTECH programmation
- ➔ 15 février COPIL de finalisation de la programmation